



Fimalac

**INFORMATIONS RELATIVES AU NOMBRE TOTAL DE DROITS
DE VOTE ET D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Fimalac indique qu'au 31 mars 2010, le nombre total de droits de vote théoriques était de 54 220 304, le nombre de droits de vote exerçables était de 52 520 855 et le nombre d'actions composant le capital était de 31 091 097.